



Règlement intérieur

Association D'ICI DANSE.

Siège social

3 chemin des aires 84370 BÉDARRIDES

dicidanse84@gmail.com

06.58.18.47.55

www.dicidanse.fr

Ce règlement concerne la pratique de la danse au sein de l'association D'ICI DANSE.

Toute inscription vaut pour acceptation du dit règlement.

GÉNÉRALITÉS

L'Association D'ICI DANSE est une association régie par la loi de 1er juillet 1901.

Les statuts ont été déposés en Sous-préfecture d'Istres en 2019. Puis mis à jour en 2021 et en 2023.

INSCRIPTION

Afin de valider votre inscription, l'Association D'ICI DANSE requiert les pièces suivantes :

- **La fiche d'inscription remplie**, datée et signée par l'élève ou par le représentant légal, si mineur.
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile** et accident corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.
- **auto-questionnaire de santé à remplir**, ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir ou renouveler votre licence sportive.
- **Le dossier d'inscription complet et accompagné de son règlement.**

COURS DE DANSE

L'Association D'ICI DANSE propose des cours d'éveil, d'initiation, de jazz et de hip hop. Elle accueille des élèves à partir de 4 ans et des adultes sans limite d'âge.

Les cours sont assurés par un **professeur diplômé d'état**, Fanny BONNAURE.

Les cours sont dispensés sur une période de 10 mois, de septembre à fin juin.

L'école ne dispense pas les cours pendant les vacances scolaires.

À part pour le cours d'éveil à la danse, qui dure 45 minutes, tous les autres cours donnés sont d'1 heure, 1h15 ou 1h30.

Par respect pour le professeur et les autres élèves, il est impératif d'arriver à l'heure et d'être assidu au cours suivi.

Avant de s'inscrire, il est permis de participer à **1 cours d'essai gratuit dans chaque discipline**. Puis tous les **cours d'essais supplémentaires seront à 5€**. Si inscription, ces 5€ seront déductibles du montant total.

Passé le mois de septembre, il est impératif de valider son inscription en rendant son dossier, afin de pouvoir suivre les cours de danse.

TENUE

Le tee-shirt officiel D'ICI DANSE est obligatoire pour chaque élève. Il constitue la tenue commune de l'école et devra être porté lors des cours et lorsque ce sera demandé à l'occasion des événements et représentations de l'association.

Le tee-shirt est commandé par l'association et facturé en début de saison.

- ÉVEIL : **Tee-shirt D'ICI DANSE** + bas moulant noir (leggings et/ou short) + queue de cheval. **PAS DE BIJOU** , sauf boucles d'oreilles discrètes.
- INITIATION : **Tee-shirt D'ICI DANSE** + bas moulant (leggings et/ou short) + queue de cheval **PAS DE BIJOU**, sauf boucles d'oreilles discrètes.
- JAZZ:
 - *JAZZ 1 : bas noir moulant + **Tee-shirt D'ICI DANSE** + queue de cheval.
 - *JAZZ 2 & 3 : bas noir moulant + **Tee-shirt D'ICI DANSE** + queue de cheval.
 - *JAZZ ADOS et ADULTES : la tenue est à voir avec le professeur mais dans tous les cas, les élèves doivent avoir les cheveux attachés et ne doivent pas porter de bijoux autres que des boucles d'oreilles.
- HIP HOP : bas de jogging + **Tee-shirt D'ICI DANSE** + cheveux attachés et des baskets qui ne serviront que pour les cours de danse.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'école ne peut être engagée en dehors des horaires de cours.

Pour les élèves mineurs, nous demandons aux parents de respecter rigoureusement les horaires.

En cas de contretemps ponctuels, **vous avez l'obligation de prévenir le professeur par téléphone ou réseaux sociaux.**

En cas de perte ou de vol, l'Association D'ICI DANSE n'est pas tenu responsable.

COMPORTEMENT

Il est demandé à chaque élève de l'école, un **comportement respectueux**. Ni portable, ni chewing-gum, ni bijou ne sont autorisés pendant les cours. Tout vol avéré, injure, harcèlement moral ou comportement perturbateur entraînera l'exclusion à titre définitif de l'école sans remboursement des cotisations du reste de l'année.

Il est également impératif de **respecter les lieux dans lesquels se déroulent le cours de danse**. Aucune dégradation volontaire ne sera tolérée.

ABSENCE ET PRÉSENCE

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. L'absence à un cours ne sera ni déduite ni remboursée.

Le professeur et le bureau, se laissent le choix de ne pas faire participer un élève aux spectacles de fin d'année, si celui-ci est trop absent.

Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 30 kms ou raisons médicales avec hospitalisation donneront lieu sur présentation de justificatifs ou certificat d'hospitalisation à un remboursement au prorata des semaines de cours restants à la date de fourniture des justificatifs.

Par respect pour le professeur, il est indispensable de prévenir le professeur.

En cas d'absence du professeur, les parents et les élèves seront prévenus par texto. En effet, **les informations passeront principalement par WHATSAPP.** Merci.

LE PAIEMENT

L'Association D'ICI DANSE, **est affilié à la Fédération Française de Danse (FFD).** La licence à cette fédération est obligatoire pour chaque élève. **Son montant est de 24€.** Elle est à régler à chaque début de saison.

Chaque élève s'engage à régler, selon son choix de paiement, les cotisations dues à son dossier d'inscription.

Par chèque :

Si le paiement est effectué en plusieurs fois, nous demandons à l'élève ou à sa famille, par mesure de régularité d'encaissement, de nous donner la totalité de la somme à payer pour la saison. L'encaissement se fera par la suite, aux échéances prévues. (Entre les 28 et le 1^e du mois suivant)

Par virement :

Nous proposons également de régler par virement. Si le paiement est mensuel, celui-ci se fera entre le 28 du mois et le 1^{er} du mois suivant. Le RIB de l'association est disponible sur notre site internet, à la rubrique tarifs. (www.dicidanse.fr)

Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables. Tout retard de paiement, pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du cours de danse.

Par espèces :

Nous n'acceptons ce mode paiement, que lorsqu'il est utilisé en 1 fois.
Merci de votre compréhension.

TARIFS

Les tarifs sont fixés en début de chaque saison. Ils sont mentionnés à titre indicatif sur les brochures mises à votre disposition sur notre site internet.

Une réduction sera appliqué par famille sur le montant total, sans compter les frais d'affiliation à la FFD :

- 2 membres, 5%
- 3 membres et plus, 10%.

CHORÉGRAPHIES

Sauf dérogation, toutes chorégraphies créées, travaillées et présentées sont l'exclusivité de l'Association D'ICI DANSE.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Afin de mettre en valeur le travail des élèves et des professeurs, **2 spectacles** seront organisés au cours de la saison.

La participation à ces spectacles, n'est pas obligatoire. Elle est cependant vivement encouragée, ceux-ci constituant **l'aboutissement naturel** du travail technique, chorégraphique, artistique et collectif réalisé pendant les cours, tout au long de l'année.

Les spectacles permettent aux élèves de **vivre pleinement l'expérience de la scène**, de présenter le travail accompli et de partager un moment collectif avec l'ensemble des élèves de l'école.

Lorsqu'un élève s'engage à participer à un ou deux des spectacles, sa présence aux répétitions générales prévues par la direction devient indispensable afin de permettre le bon déroulement des répétitions et de la représentation.

L'entrée à ces spectacles est payante.

Le premier spectacle aura lieu avant les vacances de Noël (le dimanche 13 décembre 2026) et le second avant les vacances d'été.

Pour les élèves participant aux différents spectacles, une participation aux frais des costumes sera demandée au mois de janvier. Son montant sera déterminé en fonction du nombre de cours suivis.

CONCOURS ET MANIFESTATIONS DIVERSES

L'Association participe à des concours de danse et à différentes manifestations sur la commune de Bédarrides ou autres.

Concours de danse :

Le professeur proposera en début d'année, à certains des élèves, de faire partie d'un **Jeune Collectif**. Ce Jeune Collectif participera, notamment aux sélections départementales de la FFD.

Certains élèves pourront également participer à des concours technique.

Manifestations diverses :

Le professeur pourra faire participer certains cours à différentes manifestations de la commune ou autre (marché de Noël, Octobre Rose, Beda Run' ...)

C'est le professeur qui sera seul décisionnaire. Merci, par avance, de respecter son travail.